

ment demandé à la cellule CPU de l'administration de visiter un certain nombre d'écoles en compagnie de membres de mon cabinet afin d'entendre les acteurs de terrain à propos de leurs réussites, de leurs bonnes pratiques, mais aussi au sujet de leurs difficultés, demandes et propositions. Une première série de visites est à présent terminée; neuf établissements ont été visités, et une deuxième série de visites sera organisée au mois d'octobre.

Les rencontres s'étant achevées la semaine dernière, je peux aujourd'hui vous livrer «en exclusivité» quelques-unes des conclusions provisoires issues de ces neuf établissements. Dans toutes les écoles visitées, la CPU est pratiquée avec dynamisme. Le dispositif est perçu comme positif, tant pour les enseignants – même si ceux-ci ont davantage de travail – que pour les élèves, qui réussissent mieux. Bien que les établissements bénéficient d'une grande souplesse pour la mise en œuvre, quelques propositions nous ont été faites pour augmenter encore leur autonomie en termes d'organisation.

Le passage en «4-5-6» est attendu et devrait offrir un certain soulagement, car il permettra de donner du temps aux apprentissages et du temps aux écoles pour mieux s'organiser et retrouver de la place pour des projets d'école. Un obstacle important, et qui m'a été rapporté à plusieurs reprises, existe cependant au niveau administratif: les encodages divers et la gestion des dossiers des élèves demandent beaucoup de temps. Aucun des documents spécifiques à la CPU n'est remis en cause; d'après les acteurs, ils ont tous leur utilité. Mais leur gestion, même informatisée, est lourde. Il faut donc chercher un moyen de l'alléger. Un rapport intermédiaire et ensuite un rapport final de ces visites seront présentés au groupe de pilotage de la CPU, qui rassemble les réseaux, les syndicats, l'administration, l'inspection et mon cabinet. Les aménagements seront alors envisagés puis soumis aux acteurs de terrain, qui ont eux-mêmes soumis les suggestions, afin de recueillir leurs impressions. Dans la foulée, un arrêté sera pris pour encadrer la mise en œuvre de nouvelles options en septembre 2018 à l'aide d'aménagements issus de la communication avec les enseignants.

Par rapport à ce que nous avons imaginé il y a six mois, nous avons marqué une pause afin de consulter les acteurs de terrain. La rencontre à laquelle moi-même et une cinquantaine d'enseignants avons participé il y a deux mois a été un véritable déclencheur, car elle a permis de constater que la volonté de continuer était majoritairement présente, mais que cette continuation devait se faire en appliquant les ajustements nécessaires. J'ai brièvement décrit ici certains des enjeux, et je pense que la deuxième série de visites d'écoles prévue au mois d'octobre apportera encore des propositions plus concrètes.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Concernant l'agenda, l'évaluation précédant la généralisation préconisée par le Pacte nécessite quand même un recul par rapport à 2018. À moins qu'il ne s'agisse d'une évaluation progressive, en fonction des visites de terrain, sur les neuf établissements déjà visités et sur la deuxième série de visites prévues prochainement? Une évaluation plus globale est-elle prévue après 2018? Ceci nécessite d'avoir du recul par rapport à la mise en place de ces nouvelles options. Il s'agit donc d'une information à vérifier.

J'aurais souhaité attirer votre attention sur le fait que le secteur a formulé certaines recommandations et propositions pour améliorer le dispositif. Vous en avez déjà cité quelques-unes. Je pense également à l'évaluation et, notamment, à la validation d'un minimum de crédits, à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement supérieur. J'espère que vous serez attentive à ces recommandations.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h40 et reprise à 14h.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.6 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme de l'inspection du cours de religion»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, en octobre dernier, je vous ai interrogée sur la différence de traitement entre les inspecteurs généraux et ceux du cours de religion. En effet, selon l'article 162 du décret du 8 mars 2007, les inspecteurs doivent atteindre au moins quinze années d'ancienneté de service et dix années d'ancienneté de fonction pour être nommés. Les inspecteurs du cours de religion, quant à eux, ne relèvent pas dudit décret, ces derniers étant désignés par le chef de culte et nommés après deux ans de fonction seulement.

Dans votre réponse, vous évoquiez un travail collaboratif avec l'ensemble des chefs de culte et avec le service général de l'inspection afin d'élaborer un projet de réforme de l'inspection du cours de religion. En outre, vous précisiez que la réforme devrait être d'application à l'horizon de septembre 2017.

La date butoir approchant à grands pas, pouvez-vous dresser l'état des lieux de ce dossier? Le travail collaboratif avec l'ensemble des chefs de culte et avec le service général de l'inspection est-il toujours d'actualité? Dans l'affirmative, comment avance-t-il? S'il est terminé, quelles conclusions peut-on tirer de ce travail? Enfin, le délai d'application du texte *«Inspection du cours de religion»*, à savoir septembre 2017, sera-t-il res-

pecté?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Au troisième trimestre de l'année 2016, j'avais répondu à votre question concernant la portée et l'échéance de la réforme annoncée et souhaitable de l'inspection des cours de religion pour ramener les inspecteurs des cours de religion au sein du service général de l'inspection. J'avais fait état d'un travail collaboratif avec l'ensemble des chefs de culte, d'une part, et avec le service général de l'inspection, d'autre part, pour baliser les possibilités, les nécessités ainsi que les freins à ce projet de réforme. J'avais également indiqué que cette réforme devrait entrer en vigueur en septembre 2017.

Une première synthèse des travaux a été élaborée. Elle met en avant la nécessité de conférer une réelle autorité à ces inspecteurs au sein des différents réseaux. Comme les deux éléments de référence des missions d'inspection des cours sont le référentiel et le programme, une validation de ceux-ci – sous une forme à déterminer – est nécessaire. C'est la première question qui est apparue. D'autres ont suivi: la nécessité de mettre en conformité les statuts des membres du personnel chargés des cours de religion et de morale; la place de l'autorité culturelle; l'autonomie indispensable de l'inspecteur par rapport à cette autorité; le recrutement et la désignation de ces inspecteurs.

L'investissement des membres de mon cabinet sur d'autres dossiers, notamment sur la mise en œuvre du cours de philosophie et de citoyenneté, mais aussi les changements induits sur l'encadrement différencié par le recours au nouvel indice socioéconomique, n'a pas permis de mener à bien le travail. En amont des échanges au gouvernement et avec les différents interlocuteurs habituels, les inspecteurs de religion, les autorités culturelles ont été informés en mars dernier du fait que la réforme ne sera pas prête pour la prochaine rentrée et qu'il fallait donc la reporter au 1^{er} septembre 2018.

Je reste optimiste, mais je perçois vraiment, à travers les différents échanges et les réunions que nous avons eues, que ce dossier complexe peut susciter des tensions importantes et variées.

Mme Valérie Warzée-Caverne (MR). – J'entends bien qu'au vu du travail réalisé au sein de votre cabinet, vous n'avez pas vraiment eu le temps de prendre ce dossier à bras le corps.

Néanmoins, vous annoncez une entrée en vigueur pour septembre 2018. Il serait judicieux d'y joindre la réforme complète de l'inspection. Car ce sont tous les inspecteurs en fonction, et pas uniquement les inspecteurs de religion, qui se trouvent toujours dans une situation délicate. Je vous encourage donc à vous emparer de cette thématique de l'inspection dans sa globalité et à nous présenter, en septembre 2018, un texte solide et abouti.

1.7 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ouvrir mon quotidien»

Mme Valérie De Bue (MR). – Dans son rapport d'activité 2016, le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM) partage plusieurs constats au sujet du projet «Ouvrir mon quotidien» (OMQ), lancé en 2002. Ce projet, qui permet aux élèves de recevoir gratuitement les journaux de la presse quotidienne belge francophone, participe à l'éducation à la presse.

À l'heure où la diffusion de l'information par internet, et notamment via les réseaux sociaux, est généralisée, l'éducation aux médias est devenue plus cruciale que jamais. Dans ce contexte, «Ouvrir mon quotidien» participe à l'apprentissage de la lecture de la presse, à sa compréhension et à l'analyse de l'information. Si le projet est salué, plusieurs pistes sont cependant émises afin d'en accroître encore l'efficacité.

Tout d'abord, des efforts sont nécessaires pour la communication et l'information destinées aux écoles et établissements scolaires qui pourraient être concernés et intéressés par le projet OMQ. Le rapport du CSEM annonce que 997 écoles fondamentales et 617 écoles et implantations secondaires participent au projet. Le chiffre est donc honorable, mais nous sommes loin d'une utilisation généralisée. Le Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale seraient d'ailleurs particulièrement à la traîne.

Ensuite se pose la question de l'accès à la version numérique des quotidiens et de l'ouverture du projet OMQ numérique. En effet, si la déclaration de politique communautaire plaide pour l'accroissement du recours aux formats numériques de presse dans les opérations de lecture de la presse dans les écoles, l'utilisation du numérique dans ce projet est encore inexistante. Le ministre des Médias a cependant annoncé le lancement d'un projet pilote à l'occasion de la rentrée prochaine.

En ce qui concerne l'accompagnement pédagogique, le CSEM prône une refonte des journées de rencontre presse-école qui permette aux enseignants de mieux appréhender les enjeux et les contraintes du métier de journaliste. Il prône également la reconnaissance de ces journées de formation de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), ce qui permettrait un meilleur accès à ces activités de formation.

Qu'est-il envisagé pour améliorer la communication autour du projet «Ouvrir mon quotidien», dont la fréquentation, bien qu'elle se soit stabilisée, était en baisse ces dernières années? Une communication particulière destinée au Brabant wallon et à la Région de Bruxelles-Capitale est-elle prévue, comme préconisé par le rapport du CSEM?